



# Rougegoutte

## Info



Réfection de la toiture du groupe scolaire et création d'un préau à l'école maternelle



Peinture au sol effectuée par les employés communaux

Septembre 2014

# **SYNTHESE**

## **DÉLIBÉRATIONS DU**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DU 10 SEPTEMBRE**

#### **2014**

#### **Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse**

---

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse a proposé aux Communes membres de lui transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE d'opérer ce transfert à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, dans le bloc « aménagement de l'espace » de la compétence : « *aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur, plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* ».

**N.B. : IL N'Y AURA AUCUN CHANGEMENT POUR LES USAGERS** qui continueront à déposer en Mairie toutes les demandes d'urbanisme et les permis.

Le Maire de la Commune signera toujours ces demandes ainsi que les permis de construire.

Ce Plan Local d'Urbanisme (PLUI) doit permettre de faire des économies d'échelles importantes.

#### **Désignation des membres qui siégeront au comité consultatif « aménagement de l'espace » de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse**

---

Suite au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, le Conseil Municipal est appelé à désigner deux membres pour siéger au comité consultatif « aménagement de l'espace ».

Le Conseil Municipal désigne :

- M. Guy MICLO
- M. Rémi SCHWALM

#### **Concours du Receveur Municipal : attribution de l'indemnité de gestion**

---

Le Conseil Municipal décide de demander le concours de Monsieur Marc GEVREY, Receveur Municipal, pour assurer les prestations de conseils et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an sur les bases définies par arrêté ministériel.

#### **Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

---

Le contrat d'ouverture de crédit passé avec la Banque Populaire Bourgogne – Franche-Comté arrivera à échéance le 31 septembre 2014.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Après étude des différentes propositions le Conseil Municipal a retenu la Banque Populaire Bourgogne – Franche-Comté qui a fait l'offre la plus avantageuse pour la Commune (Euribor 3 mois + marge de 1,50 %).

#### **Déneigement des voies communales : hiver 2014/2015**

---

Pour le déneigement des voies communales au cours de l'hiver 2014/2015 le Conseil Municipal a retenu la SARL HUSSON à EVETTE-SALBERT pour le prix suivant : 59 € HT/heure pour un engin équipé d'une lame ; cette entreprise effectue le déneigement de la Commune depuis de nombreuses années et donne satisfaction.

#### **Renouvellement du groupement de commandes pour la fourniture de signalisation routière**

---

La Commune a adhéré au groupement de commandes mis en place par le Conseil Général pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation routière en octobre 2010. Le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2014 et le Conseil Municipal doit se positionner sur un éventuel renouvellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler son adhésion au nouveau groupement de commandes lancé par le Conseil Général.

**Désignation des représentants de la Commune au  
Comité de Pilotage des sites  
« Natura 2000 »**

---

Le Conseil Municipal doit désigner deux membres, un titulaire et un suppléant, afin de représenter la Commune aux comités de pilotage des sites « Natura 2000 ».

Après délibération le Conseil Municipal désigne :

- M. Patrick PERREZ, délégué titulaire
- M. Patrick JEAND'HEUR, délégué suppléant.

**Attribution de primes à deux stagiaires**

---

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une prime de 200 € à chacun des deux stagiaires qui ont effectué dans le cadre de leur cursus scolaire un stage non rémunéré dans la Commune. Ils ont travaillé au cours du printemps et de l'été 2014. Ils ont donné entière satisfaction.

**Aménagement de l'espace au dessus de la  
restauration scolaire**

---

Le Conseil Municipal envisage de terminer les travaux de réfection de l'ancien logement communal situé au dessus de la restauration scolaire afin de mettre cet espace à disposition du Syndicat du R.P.I. pour l'organisation des T.A.P. (temps d'activité péri-scolaire) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**Attribution d'une subvention exceptionnelle**

---

Une subvention de 20 000 € est attribué à la Commune par le Ministère de l'Intérieur via Monsieur Jean-Pierre CHEVEMENT, Sénateur, pour l'acquisition du terrain issu de l'indivision PERRET et jouxtant la salle communale de la Cité, ainsi que pour l'aménagement d'un parking et d'une voie à proximité de cette salle.

**Travaux d'investissement ONF 2014 : programme  
différé**

---

Le Conseil Municipal a décidé, pour des raisons budgétaires, de repousser à l'an prochain les travaux prévus en 2014 en forêt communale.



**A LA DECOUVERTE  
DES CHAMPIGNONS...**

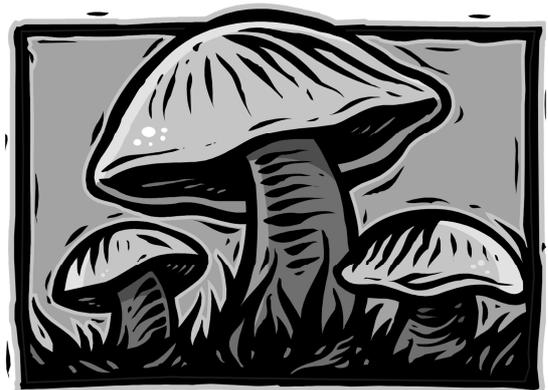
La Société mycologique du Territoire de Belfort organise une sortie ouverte à tous le

**JEUDI 16 OCTOBRE 2014**

**de 9 h à 11 h**

*RDV sur le parking rue des écoles à  
proximité de la Restauration Scolaire  
à 8 h 45*

A la suite de la cueillette la détermination des espèces et l'exposition seront faite dans les salles au rez-de-chaussée de la Mairie.





## AVIS AUX BÉNÉVOLES POUR LES DECORATIONS DE FIN D'ANNÉE

Même si les fêtes de fin d'année semblent encore loin, il faut cependant penser aux préparatifs des décorations qui débiteront dès le mois d'octobre.

Si des personnes sont intéressées pour y participer, même ponctuellement, elles seront les bienvenues.

Pour tout renseignement contacter Marie-Odile VIENNOT, Présidente de la Rouge-Bruyère au 06.87.92.89.81

## OPERATION BRIOCHES

Le Conseil d'Administration de l'ADAPEI du Territoire de Belfort a souhaité reconduire la traditionnelle « OPERATION BRIOCHES », pour la 44ème année du

**Mercredi 8 au samedi 11 octobre 2014**

Les fonds collectés cette année seront dédiés au développement des Etablissement et Services gérés par l'Association.

Monsieur le Préfet a validé ces dates de quête « Opération Brioches », conformément au calendrier national. Don minimum : 5,00 €



**PROCHAIN PASSAGE de la  
DECHETERIE MOBILE**

**LUNDI 10 NOVEMBRE  
de 16 h à 19 h**

*Parking à l'arrière du stade*

## OBJET TROUVÉ

Trouvé devant la Mairie en juillet dernier

1 SKATE BOARD

Disponible au Secrétariat de Mairie

La traditionnelle  
soirée baeckeofe  
de la ROUGE BRUYERE,  
avec Pierrot le soliste,  
a lieu cette année

Pour tout renseignement  
Marie-Odile VIENNOT  
06.87.92.89.81

le SAMEDI 04 OCTOBRE 2014  
à la Salle Communale de la Cité

# INFOS JEUNES

Nous rappelons aux jeunes du village, nés en 2003, 2004 et 2005 que l'élection du nouveau CONSEIL MUNICIPAL de JEUNES (CMJ) se déroulera **vendredi 10 octobre 2014 à 18 h 30 en Mairie, Salle du Conseil Municipal**. Idem pour les Ados nés en 2000, 2001 et 2002 qui veulent participer au Conseil Municipal d'Ados (CMA).

Si vous souhaitez être candidat, merci de bien vouloir remplir les deux coupons suivants et les remettre en Mairie **avant le 07 octobre prochain**.

Pour tous renseignements :  
Mme Leveque 06.63.14.92.12 ou M. Muller 07.89.21.32.24

## DECLARATION de CANDIDATURE

Election du Conseil Municipal de Jeunes de Rougegoutte

Je soussigné,

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse \_\_\_\_\_ 90200 ROUGEGOUTTE

Téléphone |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Classe \_\_\_\_\_

Déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal de Jeunes de Rougegoutte qui se déroulera le 10 octobre à la Mairie de Rougegoutte.

Je m'engage, si je suis élu(e), à assister aux réunions du Conseil Municipal et aux manifestations organisées par le Conseil Municipal d'enfants.

## AUTORISATION PARENTALE

*à remplir obligatoirement par les parents*

Je soussigné,

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ 90200 ROUGEGOUTTE

Autorise mon fils, ma fille à se présenter comme candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal de Jeunes.

Si il (ou elle) est élu(e), je m'engage à veiller à ce qu'il (elle) assiste aux différentes réunions pour lesquelles une convocation personnelle lui sera adressée.

Date \_\_\_\_\_ 2014

Signature des deux parents :



# RAPPEL AU CIVISME

## POUR LES PROPRIETAIRES DE CHIENS



Il est rappelé aux propriétaires de chien, indéclicats, de se munir d'un sac lors de la promenade pour collecter les déchets de l'animal. Pensez que les piétons « piétinent » dans les excréments des amis à 4 pattes !

## POUR LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Nous vous rappelons l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1990, lequel fixe les jours et heures autorisant les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tronçonneuses, scies mécaniques, tondeuses, débroussailluses, etc... soit :

les jours ouvrables  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés  
de 10h00 à 12h00



## POUR LES UTILISATEURS DE L'ECOPOINT

Il est rappelé aux usagers de l'Ecopoint que les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles personnelles. Trop souvent encore on trouve des sacs poubelles ainsi que des objets qui doivent être emportés à la déchèterie d'Etueffont ou à la déchèterie mobile.

Lorsque les containers sont remplis, reportez votre dépôt à plus tard !

La Commune, qui a amélioré l'accès et l'environnement de ce lieu, souhaiterait que chaque habitant le conserve propre pour le bien de tous.



# ASSOCIATION SPORTIVE DE ROUGEGOUTTE



Le Comité et les membres de l'ASR seraient heureux de vous accueillir à l'occasion du **REPAS DANSANT** qu'ils organisent :

**SAMEDI 25 OCTOBRE à 20h00**

Salle communale de **ROUGEGOUTTE**

L'animation sera assurée par **DJ Pascal MOUREY**

## MENU :

**Choucroute garnie**  
Fromages Dessert Café

TARIF : 20 € pour les adultes

12 € pour les enfants (jusqu'à 14 ans)

*Retenez dès à présent votre soirée, parlez en à vos amis ...*

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**

**M. Francis COURBOT**

☎ 06 31 70 06 81

**M Jean KARLE**

☎ 07 71 15 94 70

La prochaine parution du  
Rougegout'Info aura lieu mi-novembre

# THEÂTRE

**Dans le cadre du centenaire de la guerre  
de 14 -18, nous vous invitons**

**à ce spectacle**

**« ... COMME EN 14 ! »**

**de Dany Laurent**

**SALLE COMMUNALE DE LA CITE  
ROUGEGOUTTE**

**Samedi 18 octobre 2014 à 20 H 30**

**Par la troupe du Foyer Rural Rougemont-le-Château**

Hiver 1917. Un hôpital juste derrière les lignes du front. 123 malades pour 2 infirmières. Les temps sont durs, mais Noël approche. Et Noël, où qu'on soit, quoi qu'on vive, c'est toujours l'occasion d'être heureux.

Quatre femmes, un homme. Une infirmière, vieille fille, une infirmière bénévole fille d'ouvrier anarchiste, une petite bourgeoise bénévole pour aider à l'hôpital, une aristocrate, mère d'un poilu blessé et d'un autre fils, débile léger, qui perturbera et animera en même temps cet hôpital, vont fêter Noël, malgré le bruit du canon et les blessés de l'autre côté du mur

La vie est plus forte que tout, alors on mange, on boit, on se fait des cadeaux, on fume les dernières cigarettes et on chante. On se heurte aussi : patriotisme et pacifisme.

Les hommes sont ailleurs, mais dans toutes les pensées. Alors ces femmes, elles vivent, elles agissent, elles luttent, elles s'amuse de tout, avec la folle espérance que ce sera le dernier Noël en guerre, et que demain sera beau et que tout repartira.... Comme en 14....

**Mise en scène : Jean-Paul Bourreau (Théâtre du Pilier)**



*Avec Agnès Pincêtre, Marie-Françoise*

*Bringard, Christophe Spieser,*

*Christine Spieser, Marie-Madeleine Walter*

***Entrée libre***

***PASSAGE DU CHAPEAU à la fin du spectacle***